

La CME a rendu hommage au **D^r Laurent CAPELLE**, neuro-chirurgien à la Pitié-Salpêtrière, décédé le 4 juin à l'âge de 65 ans.

1. Informations du président

- Au nom de la CME, le président a remercié le D^r Christian GUY-COICHARD, qui assistait à sa dernière séance avant de partir à la retraite, pour son engagement dans la vie des instances centrales et locales de l'AP-HP. Membre de la CME depuis septembre 2014, il s'est plus particulièrement investi dans le développement durable et la sous-commission *Vie hospitalière*.
- **Conférence des présidents de CME de CHU**
La conférence des présidents de CME de CHU a constitué un **groupe « cancer »** avec l'objectif de constituer un réseau cancérologie des CHU. Ce projet est piloté par le P^r Pierre MICHEL, président de la CME du CHU de Rouen. Un point sur ces travaux sera présenté à la CME à l'automne.
- **Plan d'action « recherche »**
Après concertation avec de nombreux acteurs de la recherche de l'AP-HP, l'équipe de M. Milan LAZAREVIC, directeur de la recherche clinique et de l'innovation (**DRCI**), a préparé une proposition de plan d'actions visant à simplifier et accélérer la réalisation des projets de recherche. Ce document a été envoyé le 22 juin à l'ensemble du personnel médical. Vous pouvez faire vos remarques par mail à : levier.recherche@aphp.fr. Le plan définitif sera présenté à la CME du juillet.
- **Instituts hospitalo-universitaires (IHU) et bioclusters**
Douze nouveaux IHU ont été labellisés au niveau national parmi lesquels figurent :
 - 4 IHU dont l'AP-HP est membre fondateur, qui bénéficieront au total d'un financement de 110 à 140 M€ :
 - **Re-Connect**, coordonné par l'**Institut de l'audition**, il sera localisé Lariboisière ; le porteur de projet est le P^r Anne-Lise GIRAUD-MAMESSIER (Institut Pasteur), et le responsable scientifique le P^r Claire PAQUET (Lariboisière) ;
 - **PROMÉTHEUS** (« approche par médecine de précision pour la prise en charge thérapeutique du sepsis communautaire et lié aux soins »), coordonné par l'Université Paris-Saclay et localisé à Raymond-Poincaré ; le porteur de projet est le P^r Djillali ANNANE (Raymond-Poincaré) et le responsable scientifique le P^r Olivier LAMBOTTE (Bicêtre) ;
 - **INOVAND** (« **Institut Robert-Debré du cerveau de l'enfant** »), coordonné par l'AP-HP et localisé à Robert-Debré ; le porteur de projet est le P^r Pierre GRESSENS et le responsable scientifique le P^r Richard DELORME (Robert-Debré) ;
 - **THEMA** (« **Institut européen de la leucémie** ») coordonné par l'Université Paris Cité ; localisé à Saint-Louis, son porteur de projet est le P^r Hugues DE THÉ (Collège de France) et son responsable scientifique le P^r Hervé DOMBRET (Saint-Louis).
 - et 3 autres IHU dont l'AP-HP est partenaire :
 - **PRISM** (« Médecine de précision en oncologie ») coordonné par Gustave-Roussy ;
 - **VBHI** (« **Vascular brain health Institute** »), coordonné par le CHU de Bordeaux ;
 - **RespirERA** « **Santé respiratoire, environnement et vieillissement** », coordonné par Université Côte d'Azur.

Par ailleurs, 4 nouveaux *bioclusters* sont lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) de l'Agence nationale de la recherche (ANR), dont 3 dans lesquels l'AP-HP est impliquée : *Brain & Mind*, *GenoTher*, et le *biocluster français pour l'innovation en infectiologie* (voir [communiqué de presse](#)). Ils s'ajoutent au *biocluster Paris-Saclay cancer campus* (PSCC), sélectionné lors de la 1^{ère} vague de l'AMI en décembre 2022.

- **Vaccination anti-COVID et port du masque**

73 des 185 agents suspendus faute de vaccination ont été réintégrés à l'AP-HP au 6 juin en application du [décret du 13 mai 2023](#) et de l'[instruction](#) ministérielle du 2 mai. Les discussions se poursuivent avec les autres agents. Par ailleurs, les obligations relatives au port du masque ont été allégées : une [nouvelle doctrine](#) a été définie et renvoie au service le soin adapter ses propres règles à la vulnérabilité des patients accueillis. Elles pourront être revues en fonction de l'évolution virale.

2. Avis sur un protocole de coopération ([protocole](#))

Après examen par le D^r Christian GUY-COICHARD, rapporteur pour la CME, et avis favorable du [comité de pilotage](#) du 12 avril 2023, la CME a émis un avis favorable à l'unanimité des voix exprimées et 6 abstentions sur le protocole « ajustements de thérapeutiques antalgiques, initiation de traitements symptomatiques et d'examens complémentaires par l'infirmier ».

3. Départements médico-universitaires (DMU) (P^r Catherine PAUGAM)

- La CME a émis un avis favorable à l'unanimité des voix exprimées et 12 absentions sur les **périmètres des DMU** ([diaporama](#)). Le nombre de DMU est maintenu à 80, un tiers d'entre eux sont modifiés. Les directeurs et directrices de DMU seront nommés mi-juillet conjointement par le directeur général, le président de la CME et le vice-président doyen du directoire.
- Les travaux relatifs au « [levier 17](#) » qui vise à « clarifier les processus de décision et donner plus de marge de manœuvre aux équipes de soins » sont en cours de finalisation. Ils reposent sur trois principes :
 1. **Plus de transparence** : les services seront mieux informés de leurs effectifs, des règles de gestion des ressources humaines (remplacements des absences, renouvellement des contrats à durée déterminée [CDD]...) et des crédits alloués aux DMU ;
 2. **Plus de fluidité et de simplicité** : dans les processus de recrutement (entretiens de recrutement mettant les cadres de proximité au cœur de la décision, possibilité de recruter des praticiens hospitaliers « au fil de l'eau »...), dans les achats courants et dans le traitement des problèmes du quotidien ;
 3. **Plus de responsabilité confiées aux services** : suppression du visa préalable du DMU sur les recrutements de personnels médicaux et non médicaux dès lors que le tableau des emplois rémunérés (TPER) est respecté, possibilité pour les services de transformer un emploi vacant pour recruter des personnels non médicaux en CDD à TPER constant, mini-budget par service pour les petits achats relatifs à la vie du service, association systématique du service aux procédures qui le concernent (révision des maquettes organisationnelles ou des schémas d'encadrement, préparation de la conférence stratégique des DMU, élaboration des plans de travaux et d'équipement...

Ces principes sont de nature à véritablement « changer la donne » dans la vie quotidienne des services et corriger les mécontentements nés de la mise en place des DMU. Avec le rétablissement de l'attractivité de nos hôpitaux pour les personnels infirmiers, il est l'un des piliers de la réussite du plan « 30 leviers pour agir ensemble ».

Un document-cadre, constituant un socle de délégations commun à toute l'AP-HP, servira aux GHU à élaborer leurs plans d'actions locaux d'ici la mi-juillet.

4. Révision des effectifs 2024 de praticiens hospitaliers (M. Kevin MARCOMBE) ([diaporama](#), [note](#))

Les modalités de l'exercice médical hospitalier ont été réformées en 2022 pour l'ensemble des statuts médicaux. Outre la poursuite de la politique de titularisation de l'AP-HP et de soutien aux disciplines en tension, la révision des effectifs doit donc intégrer une réflexion prévisionnelle sur la structure des emplois contractuels et titulaires. Elle doit s'inscrire dans les orientations validées lors des conférences stratégiques et budgétaires des GHU.

5. Bilan 2021 de l'activité libérale (D^r Jean-Luc THOMAS) ([diaporama](#), [rapport](#))

L'année 2021 marque la reprise de l'activité libérale après la situation sanitaire exceptionnelle liée à la COVID-19 qui a eu un impact important sur l'activité libérale en 2020. En 2021, le nombre de praticiens exerçant une activité libérale est stable (6 % des praticiens autorisés à exercer une activité libérale, 17 % des PU-PH). Les consultations en libéral ont augmenté de 5,6 % et les actes de 21,6 % par rapport à 2019, entraînant une augmentation des honoraires perçus de 5 % et de la redevance versée à l'hôpital de 7 %.

La commission centrale de l'activité libérale (CCAL), présidée par le D^r Jean-Luc THOMAS, représentant de l'Ordre des médecins, souhaite fiabiliser le contrôle de l'activité libérale, améliorer l'articulation entre la CCAL et les commissions locales de l'activité libérale (CLAL), élaborer une charte de l'activité libérale et renforcer l'information des praticiens sur la réglementation.

6. Avis sur le compte clos et l'affectation des résultats 2022 et sur la décision modificative de clôture 2022 (M. Camille DUMAS) ([diaporama](#), [rapports](#))

La CME a approuvé à l'unanimité le compte clos et l'affectation des résultats 2022, ainsi que la 2nde décision modificative de clôture de l'exercice 2022.

7. Suivi des « 30 leviers pour agir ensemble » : « améliorer la qualité du codage » (« levier 19 ») (MM. Namik TARIGHT et Ayden TAJAHMADY) ([diaporama](#))

Un plan d'actions est en cours d'élaboration afin de mieux valoriser notre activité médicale en améliorant l'exhaustivité et la qualité du codage, notamment en déployant des outils numériques facilitant, voire automatisant, le codage chaque fois que possible. Un travail étroit avec les départements d'information médicale (DIM), le renforcement des équipes de codage et l'utilisation de nouveaux outils permettront d'améliorer la valorisation de notre travail.

8. Financement des centres de référence des maladies rares (P^r Frédéric BATTEUX, M. Camille DUMAS) ([diaporama](#))

La campagne de labellisation 2023 a été positive pour l'AP-HP (6 « centres coordonnateurs » et 16 « centres constitutifs » nouvellement labellisés), procurant un financement supplémentaire de 6 M€ (déduction faite des centres dé-labellisés ou rétrogradés). Un groupe de travail a clarifié et harmonisé les règles de financement de nos centres (voir [CME du 11 octobre 2023](#)) : reprise sur deux ans des moyens des centres dé-labellisés à partir de 2024, non financement des « centres de compétences », ouverture aux recrutements pérennes de praticiens à partir de la seconde labellisation, délégation aux GHU de 100 % des crédits après déduction d'un prélèvement de 18 % au titre des frais de gestion (contre 25 % à l'AP-HP actuellement). Ces mesures aboutissent à une augmentation significative du financement des centres.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 11 juillet.

P^r Rémi SALOMON, le 22 juin 2023